

limites de notre Confédération il n'est pas impossible que le salut de la plus grande province franco-canadienne, celle de Québec, ne soit du un jour aux Acadiens des provinces maritimes ou aux Métis de Manitoba. Faites beaucoup pour les Acadiens, nous disait dans une conférence M. Rameau, faites beaucoup pour eux et soyez certains qu'un jour ils vous le rendront. Ce généreux François, qui l'un des premiers s'est occupé sérieusement de nous, qui le premier nous a conseillé l'immigration française et belge comme moyen de réparer les pertes que nous ne pouvons pas entièrement empêcher,—car sur ce point encore je vous dirai : ne soyez pas exclusifs—ne repoussiez pas un moyen de salut parce que vous en préferez un autre, employez-les tous et vous n'en aurez peut-être point trop.—M. Rameau donc nous disait que c'était la charité cosmopolite de la France qui sauverait un jour la France elle-même, et il nous donnait la même recette. Eh bien ! elle peut s'appliquer et elle s'est déjà appliquée à l'instruction publique et c'est une gloire pour le Bas-Canada de sonner que les établissements d'éducation catholiques et français qui se développent sur tant de points en dehors de nos limites sont dus en grande partie aux sacrifices des habitants de la vieille province, permettez-moi de le dire, de la province mère !

Et même aujourd'hui la France sans presque le savoir continue sa glorieuse mission à notre égard : à nos prêtres et à nos religieuses cependant si nombreux viennent s'ajouter chaque jour ses prêtres et ses religieuses et souvent prêtres français et prêtres canadiens, religieuses françaises et religieuses canadiennes partent ensemble pour les points les plus éloignés de ce continent.

Pour l'ignorer, messieurs, il ne faudrait connaître ni cette grande maison de St-Sulpice de Montréal, qui a fait et qui fait encore, et qui fera longtemps de si grandes choses dans notre pays, ni cette illustre Gauchagnie si connue dans notre histoire et qui nous donne aujourd'hui l'hospitalité ; toutes deux, ainsi que tant d'autres ordres religieux, se recrutent encore plus en Europe que parmi nous. [Appl.]

Mais je m'oublie, messieurs, on ne m'avait donné que vingt minutes pour traiter ce grand sujet, pour vous dire ce que l'éducation a fait pour nous, ce que nous avons fait pour elle ; et j'ai dépassé ces limites ; je demande quelques minutes de plus pour un acte de justice et de reconnaissance.

Je ne saurais laisser passer cette solennelle occasion de rendre témoignage à la mémoire d'un homme dont la mort a été un grand deuil public, à Sir George Cartier qui m'a si puissamment aidé, et souvent, je n'ai pas honte de le dire, si habilement dirigé, pendant mon administration scolaire. A son énergie et sa persévérance sont dues la passation de plusieurs lois importantes sur l'instruction publique avant la Confédération : à son aide actif celle qui, depuis, a réglé des questions importantes entre la majorité et la minorité religieuse. Dès le principe nous avons adopté une politique libérale qui a eu son contre coup dans le Haut-Canada tout en empêchant bien du mal chez nous : en allant plus loin encore nous aurons fait un grand bien à nos compatriotes des provinces maritimes ; si la majorité qui les froisse dans ce qu'ils ont de plus cher, peut apprendre quelque chose de notre exemple ne fût-ce que d'avoir la moitié de la justice et de la liberté que nous avons montrées.

J'ai aussi à remercier mon honorable successeur M. Ouimet, qui s'est mis à l'œuvre avec tant de zèle et d'habileté, des paroles beaucoup trop bienveillantes qu'il a eues pour moi dans ses discours publiés et dans ses rapports officiels.

Enfin, monsieur le président et messieurs, j'ai à vous remercier et à vous demander pardon ; à vous remercier de votre indulgente attention, à vous demander pardon d'avoir osé traiter dans un cadre nécessairement si restreint un pareil sujet. Mon excuse est dans l'obligante invitation de votre comité, dans l'enthousiasme du jour, dans cette atmosphère toute imprégnée d'un patriotisme tellement enivrant que ceux qui l'ont respirée ne doutent plus de rien.

Même dans les circonstances les plus défavorables il était impossible de refuser son concours à cette réunion fraternelle où sont accueillies portées par l'électricité les félicitations, les sympathies de tous les groupes français de l'Amérique depuis Vancouver jusqu'aux rives de l'Atlantique, nobles témoignages qui ont été couronnés par la plus auguste et la plus émouvante de toutes les approbations, en un mot grande et belle journée dont le souvenir imposant sera lui-même une des pages de notre histoire.

52ème conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale-Laval.

Séance, du 30 mai 1874.

Présents : Les hon. G. Ouimet et P. J. O. Chauveau, le Révd. P. Lagacé et L. Giard, écr., M. D.; F. E. Juneau, G. Tanguay et Ed. Carrier, écrs., inspecteurs d'écoles; MM. F. X. Toussaint, président; N. Lacasse, J. B. Cloutier, D. McSweeney, F. X. R. Saucier, D. N. St. Cyr, Frs.

Fortin, G. Labonté, J. Piérard, Jos. Prémont, L. F. Tardif, W. O'Ryan, J. Blais, C. Bouchard, D. Potvin, J. Cloutier, G. Lacroix, Frs. Pagé, P. V. Vien, C. Angers, Ls. Tremblay, Alf. Lavigne, P. Gagnon, Aubé, F. Létourneau, J. Ahern, F. Turgeon, Alf. Blonin, J. Léonard, MM. les abbés Corriault et Huard et les élèves, maîtres de l'institution.

Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées.

M. le principal, après avoir résumé son dernier entretien sur la physiologie, parle de la circulation du sang et de la respiration, et sait, pendant plus d'une heure, intéresser vivement son auditoire.

M. N. Lacasse parle de l'enseignement de la grammaire française. Il indique, au moyen d'une phrase qu'il fait écrire par un élève sur le tableau, et par quelques questions qu'il lui pose, la méthode qu'il suit dans l'enseignement de cette branche importante.

M. F. X. Toussaint présente à l'association une histoire abrégée du Canada qu'il vient de publier. Il parle longuement de l'enseignement de l'histoire du Canada et indique la manière de l'enseigner avec succès.

Vu l'heure avancée, MM. J. B. Cloutier, J. Piérard et D. N. St. Cyr remettent à la prochaine séance les discours qu'ils avaient préparés pour celle-ci ; puis on aborde le sujet de discussion "L'enseignement de la lecture."

Le Révd. M. Lagacé parle sur le sujet et s'étend très au long sur la nécessité d'une bonne prononciation. Il parle aussi des différents livres de lecture en usage dans nos écoles et fait voir l'importance d'un livre de lecture bien gradué et à la portée des enfants de nos écoles.

Ce que M. le principal dit sur cette question peut résumer comme suit :

"Apprendre aux enfants à lire, c'est leur apprendre à bien parler. Or, pour atteindre ce but, il faut considérer trois choses dans l'enseignement de la lecture : 1o. les sons et les articulations ; 2o. la prononciation ; 3o. l'expression. Pour que l'élève apprenne à bien connaître la valeur des sons et des articulations, il faut les lui faire repasser tous les jours au moyen d'un petit tableau à cet effet ; car c'est là la base de la bonne lecture. Il faut exiger de plus que l'enfant articule énergiquement toutes les syllabes des mots. La mollesse d'articulation est ici un défaut presque général ; on laisse tomber, trop souvent, sans s'en apercevoir, la dernière syllabe des mots et l'on rend par là la lecture peu intelligible : on dira, par exemple, *capabe* au lieu de *capable*, *quate* au lieu de *quatre*, etc., etc. C'est surtout avec les petits enfants qu'on doit exercer plus de vigilance sur ce point, car il vaut mieux prévenir les défauts que d'avoir ensuite à les corriger plus tard.

Une chose indispensable à toute personne chargée d'enseigner la lecture, c'est un bon traité de prononciation : celui de M. Morin, professeur de lecture à haute voix au Conservatoire de Paris, devrait avoir la préférence sur tous les autres.

Mais on ne saurait obtenir des enfants une émission claire, nette et distincte des dix-huit sons dont est composée notre langue, une articulation ferme et énergique des consonnes, une prononciation correcte des mots, une expression vraie, des phrases sans un bon livre de lecture, et je le dis avec regret, nous n'avons pas encore un tel livre au Canada.

Un livre pour apprendre à bien lire, devrait renfermer : 1o. un tableau des sons et des articulations ; 2o. un traité de prononciation avec des exercices spéciaux, propres à corriger les défauts de langage de notre pays ; 3o. une série de morceaux dont le choix fut fait au point de vue de l'expression. Or, le livre dont le plan a été donné par le conseil de l'instruction publique, ne répond pas, selon moi, aux besoins du pays sous ce rapport, puisqu'il ne renferme rien sur les trois choses dont je viens de parler."